

LOGEMENT ET HABITAT PROGRAMME INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN FINANCIER AUX OPERATIONS DE REHABILITATION DE FAÇADES PRIVEES 2025

Le programme intercommunal de ravalement de façades privées créé depuis le 8 avril 2015 est renouvelé pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025,

Les règles intercommunales d'interventions, applicables à tout projet déposé au titre de ce programme sont les suivantes :

- ✓ seuls les travaux sur immeubles appartenant à des personnes de droit privé, dont le propriétaire est occupant ou bailleur, sont éligibles. Les travaux sous portages de personnes morales de droit privé (Société Civile Immobilière et Syndicat de Copropriété) sont également éligibles au financement intercommunal,
- ✓ seuls les projets de travaux réalisés par des entreprises sont éligibles,
- ✓ seuls les travaux sur les façades visibles depuis la voie publique sont pris en compte dans la définition des dépenses éligibles,
- ✓ seuls les projets de travaux portant sur une rénovation complète et de l'ensemble des façades concernées sont éligibles. L'exclusion d'une partie des façades concernées ne nécessitant pas de travaux est soumise à l'approbation de la Copary sur avis du service instructeur.
- ✓ seul un dossier de demande de financement par unité cadastrale (parcelle) et unité bâtiminaire le cas échéant pourra être présenté au titre du dispositif,
- ✓ les derniers travaux de ravalement des façades concernés par le projet doivent avoir été effectués depuis plus de 10 ans,
- ✓ le projet de travaux doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable de Travaux auprès de la Commune sur le territoire de laquelle se situe l'immeuble concerné par les travaux,
- ✓ le cas échéant, sur demande de la Copary, la recevabilité du projet pourra être soumise à avis du CAUE de la Meuse,
- ✓ le plafond de dépenses éligibles est fixé à 6 000,00 € TTC, auquel est appliqué un taux de participation de 25%, conduisant à une subvention maximum de 1 500,00 €,
- ✓ les projets sont exclusivement financés par la Communauté de Communes du Pays de Revigny.

Dossier complet à retourner à : COPARY – 5bis, avenue du XVe Corps – 55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN ou par mail à contact@copary.fr
